



Agression sur mon lieu de travail

Par **marc74**, le **21/03/2014** à **15:46**

Bonjour

Je me suis fait agresser par un client sur mon lieu de travail, j'ai eu le nez cassé et plusieurs séquelles qui m'empêchent après un an d'arrêt de reprendre mon poste de travail.

A ce jour mon agresseur a été identifié, mais que dois-je faire ?

Quelle est la responsabilité de mon employeur ?

Que risque mon agresseur ?

Y a-t-il une loi qui fixe une peine ou un montant d'indemnités pour ce genre d'agression ?

merci à vous

Par **P.M.**, le **21/03/2014** à **17:09**

Bonjour,

Il faudrait envisager un dépôt de plainte avec constitution de partie civile sachant que par ailleurs, l'employeur est responsable de la sécurité de ses salariés et que s'il n'a pas mis en place les moyens nécessaires une faute inexcusable de sa part pourrait être invoquée...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un avocat spécialiste...